

Renforcer l'approche par les droits culturels à l'universalité des droits humains: défis, opportunités et stratégies

Consultation d'experts organisée par la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels

Palais Wilson, salle de conférence du 1er étage, Genève

28 février – 1 mars 2018

1. Contexte

Alors que nous soulignons le 70^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) en 2018, l'universalité est remise en question partout sur la planète par certains gouvernements et acteurs non-étatiques, par des éléments de tous bords politiques, droite et gauche, dans diverses régions du monde, par une diversité de fondamentalismes et d'extrémismes, et même par certains intellectuels. Cela soulève nombre de défis pour les droits humains, incluant les droits culturels et de prendre part à la vie culturelle sans discrimination aucune, qui sont au cœur du mandat de procédure spéciale dans le domaine des droits culturels.

La réapparition du relativisme culturel représente une menace pour les droits humains, en particulier pour les droits des femmes, des personnes LGBT et des membres de minorités, et leurs tenants tentent parfois d'instrumentaliser les droits culturels comme justification pour leurs arguments. Parallèlement, la diversité culturelle est également confrontée à des assauts continus et croissants dans plusieurs domaines. C'est pourquoi les défenseurs des droits humains et les experts doivent redoubler leurs efforts pour à la fois défendre l'universalité des droits humains, incluant les droits culturels, et la diversité culturelle, conformément aux normes internationales, et optimiser leurs stratégies à cet effet.

Dans le monde entier, d'innombrables défenseurs des droits humains, experts, acteurs politiques et surtout, simples citoyens d'origines différentes ont adopté la notion de l'universalité des droits humains comme élément central de leur travail, leur plaidoyer, leurs politiques et/ ou leur manière de vivre leur vie et de prendre part activement à la vie culturelle. L'universalité des droits humains est ainsi en elle-même un important projet culturel.

Tous ces éléments fondent une approche par les droits culturels qui renforce les arguments pour l'universalité des droits humains, ainsi que pour une meilleure compréhension de ce principe et de sa relation intrinsèque avec la diversité culturelle, essentielle en 2018 et bien au-delà. L'actuelle Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels a clairement affirmé, dans son premier rapport au Conseil des droits de l'homme en 2016, son engagement sans équivoque envers le principe d'universalité des droits humains et envers la diversité culturelle, et, comme sa prédécesseur, envers la reconnaissance et le renforcement de la relation organique entre ses deux engagements. Comme il est affirmé dans le rapport mondial de l'UNESCO de 2009, la « reconnaissance de la diversité culturelle fonde l'universalité des droits humains dans

la réalité de nos sociétés ».¹ Il est grand temps d'explorer ces importantes connexions, d'identifier des manières efficaces et pertinentes de clairement démontrer que les droits culturels ne sont ni des justifications pour la violations des droits humains ni des attaques contre l'universalité, et qu'ils ne mènent pas au relativisme culturel, mais aussi d'affirmer que le respect des droits culturels et de la diversité culturelle, sans discrimination, en conformité avec les normes internationales et tels qu'interprétés par le mandat sur les droits culturels et les autres organes des droits humains, est un aspect fondamental à la mise en oeuvre en pratique de l'idée de l'universalité.

Les célébrations du 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 2018 et le 10^{ème} anniversaire de la création du mandat de procédure spéciale dans le domaine des droits culturels en 2019 sont d'importantes opportunités pour faire le bilan de la manière dont le développement des droits culturels a changé le débat concernant la relation entre l'universalité et la diversité, et de mettre en lumière les diverses manières par lesquelles la pleine réalisation des droits culturels peut contribuer au renforcement, à l'amélioration et à la défense de l'universalité des droits humains.

2. Objectifs de la consultation d'experts

La consultation vise à identifier: 1) les façons dont les droits culturels peuvent renforcer l'universalité et ses liens et synergies avec la diversité culturelle, et 2) les stratégies pour mieux articuler efficacement et de manière réfléchie l'universalité afin de répondre aux attaques actuelles contre ce concept fondamental et d'augmenter la jouissance des droits humains, incluant les droits culturels, sans discrimination. La consultation contribuera également à l'élaboration de recommandations à cet effet pouvant être adressées aux Etats et aux autres parties prenantes. Les discussions fourniront de précieuses réflexions à la Rapporteuse spéciale qui pourra s'en inspirer pour la rédaction de son prochain rapport thématique à l'Assemblée Générale.

3. Format

La consultation se tiendra les 28 février et 1 mars 2018. Elle prendra la forme d'une discussion privée entre la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels et 10 à 15 experts invités. La traduction en français et anglais sera assurée.

Lors de la première journée (de 9h à 18h30), après une session d'ouverture incluant des remarques préliminaires de la Rapporteuse spéciale et la présentation des participants, deux groupes de présentations d'environ 7 minutes chacune aborderont des éléments de réponses aux questions proposées dans l'ordre du jour ci-dessous. Un temps de discussion suivra chaque série de présentations. A la fin de la journée, la Rapporteuse spéciale fera un bref résumé des discussions afin d'identifier les questions, préoccupations et défis majeurs qu'elle compte inclure dans son rapport, ainsi que les questions non résolues.

La seconde journée (de 9h à 13h), les experts se concentreront sur l'identification de recommandations spécifiques à faire aux différentes parties prenantes impliquées, en particulier celles qui pourraient être incluses dans le rapport de la Rapporteuse spéciale, et sur

¹ UNESCO, *World Report: Investing in Cultural Diversity and Intercultural Dialogue* (2009), p. 225.

les diverses possibilités de diffuser et d'augmenter la visibilité du travail de la Rapporteuse spéciale et de contribuer aux célébrations de cette année d'anniversaire de la DUDH.

4. Odre du jour

Les questions identifiées ci-dessous sont des suggestions; d'autres questions pourront être soulevées par les experts. Les experts sont encouragés à inclure des exemples concrets et des défis spécifiques qu'ils ont rencontrés dans diverse régions et pays du monde pour illustre leurs propos.

Un diner, sur base volontaire, sera organisé mercredi le 28 février à 19h à un restaurant de Genève pour ceux qui désirent s'y joindre. Malheureusement, les Nations Unies ne peuvent payés pour ce repas, donc chaque personne devra couvrir sa propre partie des frais.

Mercredi 28 février

9:00 - 9:30	Accueil
9:30 - 10:45	Ouverture et remarques préliminaires de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels Introductions des participants
10:45 – 12:15	<i>Presentations brèves de 7 minutes par Chetan Bhatt, Mylène Bidault, Sohib Bencheikh el Hocine, Amsatou Sow Sidibé, Roya Boroumand, Wanda Nowicka et Vicki Tauli-Corpuz.</i> Fondements de l'universalité: <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les dignifications de l'universalité des droits humains aujourd'hui et pourquoi ce concept est-il fondamental pour les droits humains et le système international des droits humains, incluant la jouissance des droits culturels et le respect de la diversité culturelle en conformité avec les normes internationales? • Quels sont les plus importants défis actuels ou menaces à l'universalité des droits humains dans diverse régions du monde, et comment se manifestent-ils? • Comment la culturel et les droits culturels sont-ils utilisés dans ces débats? • Quels sont les domaines particulièrement difficiles pour la compréhension et l'application du concept d'universalité, qui auraient besoin améliorés et ré-articulés ?
12:15 -13:00	<i>Discussions ouvertes</i>
13:00 – 14:30	<i>Lunch</i>
14:30 – 16:00	<i>Présentations brèves de 7 minutes par Naureen Shameem, Stephanie Farrior, Alexey Tsykarev, Pragna Patel, Christine Bloch et Kseniya Kirichenko.</i> Stratégies et discours concernant les droits culturels: <ul style="list-style-type: none"> • Comment, en 2018, pouvons-nous articuler la relation entre l'universalité, les droits culturels et la diversité culturelle? • En particulier, comment utiliser les - et rendre plus courant l'utilisation des – droits culturels comme des arguments pour l'universalité et contre le relativisme culturel, et clairement distinguer les droits culturels du relativisme culturel, tout en respectant la diversité, en conformité avec les normes internationales ?

16:00 – 17:00	<ul style="list-style-type: none"> • Comment s’assurer de la compréhension et de l’utilisation de l’universalité de manière réellement universelle, pour améliorer la jouissance des droits humains, incluant les droits culturels, de chaque personne et sans discrimination, et en plein respect de la diversité culturelle ? • Comment s’assurer que l’histoire des droits humains à laquelle nous nous référons inclue tous les différents antécédents culturels et contributions faites par les personnes de diverses régions et origines, afin de renforcer l’universalité réelle du projet des droits humains, célébrer les contributions de tous et contre l’idée que l’universalité n’est originaire et pertinente que dans certaines régions du monde ? • Comment inclure de façon plus systématique les personnes et groupes souvent oubliés ou marginalisés dans les débats concernant l’articulation entre l’universalité et els droits culturels, telles que les femmes, les personnes vivants avec des handicaps, les personnes LGBT, appartenant à des minorités, à des peuples autochtones ou autres ? • Quelles sont les zones de tension et de difficultés pour rationaliser l’universalité et les arguments pour les droits culturels et quelles sont les stratégies qui ont été utilisées pour résoudre ces tensions de manière respectueuse des droits humains ? <p><i>Discussions ouvertes</i></p>
17:00 – 17:30	<i>Coffee break</i>
17:30 – 18:30	Bref résumé de la journée par la Rapporteuse spéciale, incluant l’identification des recommandations émergentes et les questions encore à résoudre au cours des discussions de la deuxième journée.

Jeudi 1 mars

9:00 - 11:00	<p>Identification des questions encore à résoudre, des défis spécifiques, des contributions appropriées et durables qui peuvent être faites par certaines parties prenantes et des recommandations qui devraient leur être adressées, ainsi que d’activités futures pour promouvoir et encourager le travail du mandat, des experts et de la société civile de par le monde, dans ces domaines.</p> <p>Les acteurs pertinents pouvant être considérés inclus:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les organisations internationaux et régionales - Les gouvernements, incluant aux niveaux fédéral, régional et municipal - Les institutions nationales des droits humains - La société civile travaillant aux niveaux international, régional et local - Les mécanismes régionaux et internationaux des droits humains - Les institutions éducatives et l’académie - Les organisations et institutions culturelles - Les divers experts, acteurs et leaders dans les domaines culturels
11:00 – 11:30	<i>Coffee break</i>
11:30 – 12:30	<p>Questions finales et conclusions par la Rapporteuse spéciale</p> <p>Prochaines étapes dans la précision, la dissémination et la mise en oeuvre des recommandations</p>